



Synthèse de l'atelier sur l'économie circulaire du 23 mai 2019

Rappel contexte de la mise en place des ateliers méthodologiques : un lieu de réflexion sur un sujet issu de la consultation des membres du CRIES et qui ne peut donner lieu à une rencontre.

Les objectifs de cet atelier étaient d'échanger sur la déclinaison des indicateurs nationaux de suivi de l'économie circulaire à l'échelle régionale et sur la mesure des emplois dans ce secteur.

Céline Magnier, du Service de la donnée et des études statistiques au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a animé ce premier atelier.

Y ont participé : le centre d'observation économique régional de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France (Crocis), le Conseil régional d'Île-de-France, la Direccte, la DRIEA, la DRIEE, l'Institut Paris Région, l'Insee Île-de-France, l'observatoire départemental de Seine-Saint-Denis et l'observatoire de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS).

Les participants étaient fortement impliqués sur ce sujet. En particulier, la Région Île-de-France qui a lancé un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire et l'Institut Paris Région qui a publié une étude sur le sujet en mars 2019 (https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1784/NR_804_web.pdf).

En introduction, Céline Magnier a explicité la définition de l'Ademe sur l'économie circulaire. C'est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services) vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. Cette définition repose sur trois domaines d'action : la gestion des déchets, l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs, qui sont scindés en 7 piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie d'usage et le recyclage.

Elle a ensuite rappelé les objectifs stratégiques au niveau international, national, territorial sur l'économie circulaire et par conséquent la nécessité d'un besoin d'indicateurs de suivi. En France, le choix de 10 indicateurs clés a été retenu couvrant l'ensemble des domaines d'actions et des piliers, cités ci-dessus, et pour la plupart comparables au niveau européen. Elle a ensuite présenté ces indicateurs tout en indiquant la possibilité ou non de les décliner régionalement.

Ces indicateurs sont les suivants :

5 indicateurs sur l'amont du cycle :

- la consommation de matières premières par habitant ;
- l'évolution de l'empreinte matières qui permet de mesurer l'impact réel de l'utilisation des ressources, tant celles extraites du territoire national que celles mobilisées indirectement hors de nos frontières pour produire et transporter les produits importés ;
- l'évolution du nombre de titulaires d'écolabels ;
- les démarches d'écologie industrielle et territoriale (mode d'organisation interentreprises s'appuyant sur les échanges de ressources ou la mutualisation des moyens) ;
- la fréquence du covoiturage.

2 indicateurs sur la consommation responsable et l'allongement de la durée de vie d'usage :

- le gaspillage alimentaire ;
- les dépenses des ménages consacrées à l'entretien et à la réparation des produits.

2 indicateurs sur l'aval du cycle :

- l'évolution des tonnages de déchets mis en décharge ;
- la valorisation ou non des déchets ménagers et assimilés, de l'industrie, du commerce et leur évolution. (volonté forte de la France).

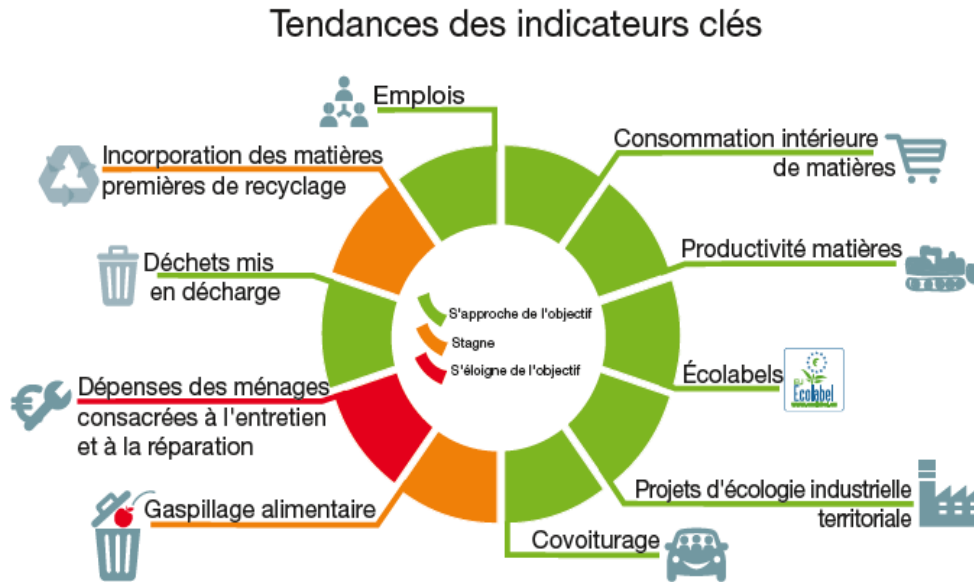
Pour chaque présentation d'indicateur, les échanges ont été nombreux et conviviaux à partir des interrogations et réactions des uns et des autres. Certains apportant des réponses en fonction de la bonne connaissance qu'ils avaient sur le sujet.

Ont été évoquées en particulier la possibilité d'avoir des indicateurs en valeur et non pas seulement en volume ainsi que des études sur les comportements des ménages en matière de recyclage, de pratiques sur le covoiturage. D'autres suggestions sur l'identification de toutes les entreprises de covoiturage, le suivi de la durée de vie des bâtiments et le volume de ventes de produits recyclés ont été émises...

Un point de vigilance a été mis en exergue concernant l'interprétation des comparaisons entre régions et ce

à cause des spécificités régionales.

La tendance des indicateurs clés en France en 2017 est la suivante :



La **dernière partie** de l'atelier a été consacrée au 10^e indicateur, les emplois dans l'économie circulaire.

Céline Magnier a expliqué que l'élaboration de cet indicateur se heurte à la difficulté à appréhender la totalité des domaines constituant l'économie circulaire sous l'angle de l'emploi, directement à partir des nomenclatures statistiques, compte tenu des types d'activité considérés et de l'inadaptation de ces dernières. En particulier, les activités relevant de l'éco-conception, de l'écologie industrielle et de l'économie de la fonctionnalité n'ont pu être quantifiées faute de pouvoir les identifier dans les nomenclatures statistiques. Concernant la consommation collaborative (pilier consommation responsable) et l'économie sociale et solidaire (ESS) (pilier allongement de la durée d'usage), l'emploi associé n'a pas été intégré au chiffrage global.

Néanmoins, un chiffrage de l'emploi national en 2013 a été réalisé à partir :

- de Clap (connaissance locale de l'appareil de production) pour estimer l'emploi dans les secteurs d'activités de la réparation, la location et l'occasion ou dans les éco-organismes des filières REP ;
- des EAP (enquêtes annuelles de production) avec application d'un ratio de productivité issu d'Esane ;
- de la Base des non-salariés pour compléter les données de l'emploi salarié issues de Clap ;
- des ratios Ademe permettant de dissocier les emplois relatifs à la valorisation (matière et énergétique).

Il prend en compte les piliers de l'économie circulaire définis par l'Ademe et un pilier intégrant les activités connexes qui concourent à la réduction de consommation de matières mais dont l'objectif premier n'est pas la circularité. Une ventilation de l'emploi par activité détaillée a aussi été réalisée.

Les participants comprennent bien les difficultés rencontrées mais soulignent leur fort intérêt à obtenir des données au niveau régional, voire infra-régional ; en particulier le nombre d'emplois et d'établissements. Le conseil régional souligne l'enjeu de connaître le nombre d'emplois pour cerner les tensions et les prendre en compte dans l'offre de formation.

Les possibilités d'adaptation de la méthodologie employée au niveau national à un niveau local ont été abordées.

Bilan atelier

Cet atelier a remporté un franc succès, avec des participants très investis sur le sujet.

Il a permis à Céline Magnier de mieux appréhender certains aspects du contexte francilien en matière d'économie circulaire. Elle a pris en compte certaines remarques des participants. Des échanges bilatéraux entre des participants et elle ont été actés.

Concernant l'emploi, la constitution d'un groupe de travail, sous l'égide du CRIES est fortement souhaitée.